

La Plateforme des ONG françaises pour la Palestine, créée en 1993, est un réseau de 39 organisations de solidarité internationale engagées en faveur d'une paix juste et durable entre les peuples palestinien et israélien. La Plateforme oeuvre en ce sens en soutenant les revendications de ses partenaires palestiniens et israéliens.

La solidarité plus que jamais

Quelle que soit l'issue des tractations post-électorales pour la désignation du nouveau gouvernement israélien, la politique israélienne sera le reflet de résultats électoraux inquiétants pour les droits des Palestiniens. La société civile continuera de se mobiliser pour que la France et la communauté internationale agissent réellement pour obtenir le respect du droit international par le gouvernement israélien.



Homme portant un drapeau palestinien, en fond, des colonies israéliennes © photo : Pierre Spizak

Près de 100 députés élus sur 120 sont contre un Etat palestinien, en faveur de la poursuite de la colonisation israélienne, pour l'annexion de Jérusalem-Est et des blocs de colonies, de la vallée du Jourdain voire de toute la Cisjordanie. Des actes unilatéraux contraires au droit international. Ces résultats sont le reflet de sondages : seuls 28% des Israéliens sont opposés à l'annexion de la Cisjordanie.

Benny Gantz, le principal opposant de Benjamin Netanyahu, un possible allié dans le cas de la formation d'un gouvernement d'union nationale, a dirigé comme chef d'état-major de l'armée israélienne deux agressions majeures contre la bande de Gaza en 2012 et 2014. Il s'est exprimé en faveur de l'annexion de Jérusalem-Est et des colonies, et du contrôle de la vallée du Jourdain. Soulignons malgré tout le succès de la Liste unie (13 députés), coalition de

partis palestiniens d'Israël et de la coalition judéo-arabe Hadash qui se sont mobilisés contre la « loi sur l'Etat-nation du peuple juif », pour l'égalité des citoyens et contre les attaques racistes de B. Netanyahu.

La « loi sur l'Etat-nation du peuple juif » adoptée l'année dernière est symptomatique de la tentative d'effacement de la réalité palestinienne. « Seul le peuple juif a droit à l'autodétermination » dispose la loi. En clair, il n'y a pas de place pour le peuple palestinien en tant qu'entité entre la mer Méditerranée et le fleuve Jourdain. Cette volonté accentuée d'effacement transparaît également à travers la tentative de solder la question des réfugiés, et leurs droits, par des attaques conjointes des dirigeants israéliens et états-unis contre l'UNWRA.

Sur le terrain, face à la colonisation, à l'annexion et au refoulement, les acteurs de la résistance populaire se coordonnent, avec notamment un grand rendez-vous de solidarité internationale en octobre 2019. Comme l'affirme Hagai El-Ad, directeur de l'association israélienne B'tselem : « *Quels que soient les résultats des élections, l'occupation sera toujours là demain. Nous le serons aussi, jusqu'à la fin de l'occupation* ». De Paris, les instances politiques doivent également agir en accord avec leurs engagements en faveur du respect du droit international et des droits de l'Homme. C'est l'objet de la lettre ouverte que la Plateforme Palestine a signé avec 16 autres ONG et réseaux, pour demander des actes forts au Président français afin de rétablir le droit //



Maison palestinienne démolie © photo : ICAHD

Politiques israéliennes à Jérusalem : démolir, expulser, coloniser, arrêter

Fin septembre 2019, les renseignements israéliens et la police ont arrêté le ministre palestinien des Affaires de la ville de Jérusalem Fadi al-Hadmi pour la deuxième fois en 3 mois. Une manière de dire aux Palestiniens qu'ils n'ont rien à faire à Jérusalem-Est, pourtant considérée comme Territoire palestinien occupé illégalement selon le droit international. Nombreuses sont en effet les politiques israéliennes de transfert forcé dans la ville.

Depuis le début de l'année 2019, les autorités israéliennes ont démolit 402 structures en Cisjordanie occupée, dont 260 à Jérusalem-Est. En avril 2019 seulement, 60 maisons ont été détruites dans la ville pour absence de permis, un record. Ces démolitions sont provoquées par le régime de permis ultra-restrictif imposé aux Palestiniens par Israël de manière tout à fait discriminatoire. En effet, seulement 13% du territoire de Jérusalem-Est

est réservé aux constructions palestiniennes, à cause de la politique de dé-palestinisation appliquée par Israël (l'objectif affiché de la municipalité israélienne est de conserver une majorité juive à 70% dans la ville). La plus grande partie est déjà bâtie et sur ce qu'il reste, les demandes de permis sont refusées dans 99% des cas et l'obtention coûte en moyenne 32 500€. Moins de 100 permis sont accordés chaque année. De ce fait, on estime qu'un tiers des maisons palestiniennes ont été construites sans permis. Des quartiers entiers sont menacés, par exemple le quartier de Wadi Yasul à Silwan (quartier au Sud-Est de la vieille ville), qui accueille environ 700 personnes. Début septembre encore, Jamil Masalmeh a été forcé de démolir sa propre maison à la main, sous 24h, à défaut de pouvoir payer 13 000€ d'amende.

Au Sud-est de Jérusalem, c'est aussi le quartier de Sur Bahir qui est menacé depuis plusieurs années. Il est entouré par le Mur bien qu'il soit partiellement situé dans les zones A, B et C désignées par les Accords d'Oslo. Fin juillet 2019, 8 bâtiments (44 appartements) ont été détruits, y compris dans ces zones censées être sous contrôle palestinien, créant un précédent inquiétant. En tout 100 bâtiments sont menacés parce qu'estimés trop proche du Mur pour les autorités israéliennes

d'occupation. Celles-ci s'allient également avec des groupes de colons qui forcent à l'éviction de familles palestiniennes de leurs maisons. Dans le quartier de Sheikh Jarrah, 13 familles ont été expulsées de cette manière. Récemment, la Cour suprême a donné le feu vert à l'éviction de 700 résidents de Silwan.

Cette question ne peut être déconnectée de celle de la colonisation du Territoire palestinien occupé qui s'accélère et que ces destructions permettent. Il s'agit là de transferts forcés interdits par la IV^{ème} Convention de Genève et constitutifs de crimes de guerre.

En outre, les autorités israéliennes effectuent des raids quotidiens de soldats pour harceler et détenir des jeunes palestiniens, en particulier dans le quartier d'Issawiya. Tout est bon pour les pousser à partir.

Le journaliste Mustafa Al Kharouf, soutenu par Amnesty International et Reporters Sans Frontières, est détenu illégalement depuis plus de 9 mois dans une prison israélienne pour résidence irrégulière à Jérusalem. Le statut de résident permanent lui est refusé et il risque l'expulsion à sa libération alors qu'il y vit depuis son enfance. Les révocations de ce statut de résidence par les autorités israéliennes - près de 15 000 depuis 1967 - sont encore un autre un moyen de forcer les Palestiniens à quitter Jérusalem //



Camp de Bourj el Barajneh à Beyrouth © photo : Craig Nielsen

Réfugiés palestiniens au Liban : une impasse explosive

Lors de la création d'Israël, en 1948, environ 800 000 Palestiniens ont été contraints à l'exil dans les pays limitrophes, dont le Liban. Ils y seraient aujourd'hui près de 180 000, vivant dans des conditions extrêmement précaires dans des camps insalubres gérés par l'Agence des Nations unies chargée de subvenir au « bien-être » et besoins de base des réfugiés palestiniens, l'UNRWA .⁽¹⁾

Au Liban, les Palestiniens sont des habitants de seconde zone, sans statut, sauf pour ceux de 1948 qui obtinrent celui de résidents permanents, et sans droits. Relégués dans des camps ou aux alentours, ils sont lourdement frappés par la pauvreté et le chômage. Ils n'ont pas accès à la propriété, à l'éducation et aux services de santé libanais. L'UNRWA a ouvert 67 écoles et 27 cliniques dans les camps et veille

aux soins de base. Ils sont aussi victimes de discrimination sur le marché du travail. Jusqu'à un allègement en 2010, plus de 70 professions leur étaient interdites, les reléguant à des emplois non qualifiés dans l'agriculture ou le bâtiment. De plus, les étrangers doivent obtenir un permis pour travailler au Liban. Si les Palestiniens sont exemptés du coût du permis, son obtention est très rare.

Dans l'impossibilité de s'intégrer, la majorité d'entre eux s'entasse dans 12 camps surpeuplés dont la situation sanitaire et socio-économique est effrayante. La présence de quelque 50 000 réfugiés venus de Syrie où ils avaient dû se réfugier en 1948 puis 67, intensifie la précarité et la violence sociale qui en découle. Sans même parler de la méfiance voire du rejet des Libanais à leur rencontre. La révolte gronde souvent dans les camps.

Elle a explosé après que le ministre du Travail libanais a fait voter, en juin dernier, une loi très restrictive sur le travail des étrangers, dont les réfugiés palestiniens. Dès juillet, quand des petites entreprises et commerces ont été fermés, les manifestations se sont succédées : sit-in, blocages

de routes et de l'entrée des camps, pneus enflammés, les jeunes se heurtant même aux forces libanaises⁽²⁾. Ces protestations se sont poursuivies tout l'été dans un contexte de grande inquiétude.

C'est que l'UNRWA, dont l'existence même est la preuve de la réalité de la question des réfugiés, est en danger. Les autorités israéliennes, déterminées à en finir avec les réfugiés qu'ils perçoivent comme une menace existentielle car attachés au droit au retour que leur garantit le droit international, veulent détruire l'UNRWA. Son financement vient surtout des Etats et les Etats-Unis, alliés d'Israël, ont mis fin à leur importante contribution. L'argent manque pour faire tourner écoles et dispensaires. De plus, une affaire de dysfonctionnement présumé au niveau des responsables de l'UNRWA entache sa réputation et quelques pays préjugant de l'enquête en cours ont déjà suspendu leur aide financière.

C'est une double peine pour les réfugiés palestiniens, victimes d'une injustice historique, d'un présent douloureux et qui ne doivent pas payer le prix de ce dont ils ne sont en rien responsables⁽³⁾ //

¹ Créée en décembre 1949 et mise en place pour un an, le temps que les réfugiés puissent revenir chez eux comme le stipule le droit international, l'UNRWA, aujourd'hui fragilisée, apporte toujours ses services aux réfugiés.
² www.middleeasteye.net/fr/decryptages/des-rejets-d-intifada-dans-les-camps-palestiniens-du-liban
³ www.france-palestine.org/Les-refugies-palestiniens-ne-doivent-pas-faire-les-frais-de-manquements

« Le dernier jour de l'occupation sera le premier jour de la paix »

Abdel Kader Badawi vient du camp de réfugiés d'Al-Arroub près de Hébron dans le sud de la Palestine. Il a passé 6 ans dans des prisons israéliennes. Nous le rencontrons à l'occasion d'un partenariat entre le « réseau Barghouthi » des villes françaises et la campagne internationale pour la libération de Marwan Barghouthi en Palestine, qui a permis la venue d'enfants palestiniens en France. Il partage son vécu et ses aspirations.



Abdel Kader lors de son séjour à Paris © photo : Plateforme Palestine

A 17 ans, j'ai été arrêté à mon domicile devant toute ma famille, pour résistance à l'occupation. En réalité, l'occupation israélienne n'a pas besoin de motif d'arrestation, il suffit d'être palestinien pour être ciblé et arrêté. A l'époque, j'étais en train de passer mon Bac et en prison, je n'ai pas tout de suite eu accès à l'éducation. C'était l'hiver, il faisait très froid, les conditions de vie étaient très dures. A la prison d'Ofer, dans la section des enfants, j'ai rencontré des garçons de moins de 14 ans qui subissaient beaucoup de pressions de la part des autorités israéliennes pour les faire parler. J'ai aussi été malmené pendant les interrogatoires.

Comment résiste-t-on aux prisons israéliennes quand on est un jeune Palestinien ?

Ma plus longue période de détention a été dans la prison de Hadarim où Marwan Barghouthi est détenu. Grâce à lui, j'ai pu reprendre ma vie en main. J'ai pu continuer mes études car M. Barghouthi dis-

pensait des cours dans la prison. L'objectif de l'occupant et de la détention était de mettre fin à ma vie, mais j'ai réussi à me reprendre en main et me construire. J'ai atteint un niveau de master 1 en prison et à ma sortie il y a 6 mois, je me suis inscrit à l'université pour continuer mes études.

En nous emprisonnant, ils essayent de tuer notre humanité et notre attachement à la liberté et l'indépendance. Mais notre arme indéfectible, c'est notre volonté. Nous nous battons pour la paix et la vie, pour que notre peuple soit libéré de l'occupation et de l'injustice. Notre poète national Mahmoud Darwich dit : « nous sommes un peuple qui aime la vie quand nous en avons les moyens » C'est notre droit et notre devoir de résister à l'occupation. Nous sommes persuadés que les peuples libres et épris de liberté comme le peuple français nous comprennent. Le peuple de France a subi l'occupation nazie pendant 4 ans, le peuple palestinien est sous occupation israélienne depuis plus de 70 ans.

C'est pour cela que nous parions sur la conscience internationale pour nous aider à nous en libérer.

Si vous pouviez parler au président de la République française, que lui diriez-vous ?

Je tiens à dire au président français que nous partageons les mêmes valeurs universelles de liberté et de respect du droit. Nous considérons la France comme un symbole de liberté, de justice et de droit. Mais les paroles ne suffisent pas, il faut des actes. Le président Emmanuel Macron doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour faire pression sur l'occupation israélienne et ainsi alléger les souffrances des Palestiniens, libérer les prisonniers politiques. Si vous croyez en la liberté, Monsieur le Président, il faut que l'injustice contre le peuple palestinien cesse. Le peuple palestinien subit aujourd'hui l'une des dernières occupations sur la planète. Le dernier jour de l'occupation sera le premier jour de la paix //

POUR EN SAVOIR +

www.plateforme-palestine.org/Palestine-la-case-prison

INFOS PALESTINE N° 66 - DIRECTEUR DE PUBLICATION : François Leroux - COMITÉ DE RÉDACTION : François Leroux, Claude Léostic, AFPS, Cimade, LDH.

PLATEFORME DES ONG FRANÇAISES POUR LA PALESTINE

14, passage Dubail, 75010 Paris | Tel. : 01 40 36 41 46 | contact@plateforme-palestine.org | www.plateforme-palestine.org

MEMBRES : Amani // Artisans du Monde (Fédération) // Association des Universitaires pour le Respect du Droit International en Palestine (AURDIP) // Association France Palestine Solidarité (AFPS) // Association pour les jumelages entre les camps de réfugiés palestiniens et les villes françaises (AJPF) // Centre d'études et d'initiatives de solidarité internationale (CEDETIM) // Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Active (Ceméa) Chrétiens de la Méditerranée // Cimade // Collectif Interuniversitaire pour la Coopération avec les Universités Palestiniennes (CICUP) // Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement - Terre Solidaire (CCFD-Terre Solidaire) // Comité de Vigilance pour une Paix Réelle au Proche-Orient (CVPR-PO) // Comité Gaza Jérusalem Méditerranée // Comité Palestine Israël 44-49 // Enfants Réseau Monde/ Services (ERM/SERVICES) // Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT) // Ligue des Droits de l'Homme et du citoyen (LDH) // Ligue Internationale des Femmes pour la Paix et la Liberté - section française (LIFPL) // Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples (MRAP) // Mouvement de la Paix // Mouvement pour une Alternative Non violente (MAN) // Pax Christi France // Secours Catholique - Caritas France // Solidarité Internationale pour le Développement et l'Investissement (SIDI) // Soutien Humain/ Terre // Union Juive Française pour la Paix (UJFP) **MEMBRES OBSERVATEURS :** Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme (AEDH) // Amnesty International France // Association "Pour Jérusalem" // Humanité & Inclusion // Centre de Recherche et d'Information pour le Développement (CRID) // Collectif judéo-arabe et citoyen pour la Palestine // Fédération Nationale des Francas // Groupe d'Amitié Islamo-Chrétienne (GAIC) // Humanité & Inclusion // Médecins du Monde - France (MDM-France) // PallMed France // Première Urgence Internationale (PUI) // Réseau d'information pour le développement et la solidarité internationale (RITIMO)